

Syndicat FGAAC de Fives

12 octobre La FGAAC a déposé un préavis de grève national reconductible ne concernant que les agents TA et TB, et ceux amenés à les remplacer.

Ne vous y trompez pas, la FGAAC partira en illimité le temps nécessaire afin de sauvegarder notre acquis si durement obtenu, et rien d'autre.

(...)

Réunions d'informations :

Il n'y aura pas d'AG pour la FGAAC, mais seulement des réunions d'informations quotidiennes à 10h00 vous faisant part des éventuelles avancées du dossier.

Grève catégorielle :

Catégorielle, apolitique et fière de l'être, la FGAAC lèvera son préavis dès que les garanties nécessaires auront été obtenues pour les agents de conduite. Et celle-ci je vous la prédit longue et vigoureuse. A nous de voir si nous voulons être les dominants ou les dominés.

(...)



Réforme des régimes spéciaux :

2^{ème} COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN **S.A.T- RATP / F.G.A.A.C - SNCF**

Les organisations syndicales du Syndicat Autonome Traction du Métropolitain de Paris (SAT Transport) et la Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite (F.G.A.A.C.) se sont réunies à Paris le mardi 9 octobre 2007.

Les deux organisations syndicales ont clairement identifié des points de blocage communs lors de la concertation avec le gouvernement sur la réforme des régimes spéciaux de retraite.

Les Agents de Conduite, en particulier, voient leurs spécificités mises à mal par cette réforme.

Les organisations syndicales SAT Transport et F.G.A.A.C. conviennent ce jour de mettre tout en œuvre pour préserver les intérêts de leurs mandants, y compris lors de l'action de grève qui s'engagera le 18 octobre 2007.

Les spécificités métier, les modes de calcul des pensions et le maintien des bonifications, sont des éléments fondamentaux que les deux organisations syndicales s'attacheront à préserver.

Les organisations syndicales S.A.T Transport et F.G.A.A.C réaffirment leur attachement à leurs régimes particuliers et demandent à tous les personnels de conduite RATP et SNCF d'accentuer leur mobilisation.

Déclaration F.G.A.A.C.

La contestation organisée hier à la SNCF par toutes les Organisations Syndicales a connu un succès rarement atteint.

Avec plus de 90% de grévistes, les Agents de Conduite ont été particulièrement nombreux à cesser le travail pour protester contre une réforme de leur régime spécial de retraite qui ne reconnaît pas leurs spécificités.

Les Agents de Conduite, directement visés par toutes sortes de déclarations ponctuées de mensonges et de contre-vérités, ont fait une nouvelle fois la démonstration de leur engagement.

La réforme initiée par le gouvernement sur les régimes spéciaux de retraite remet en cause les équilibres existants entre les contraintes subies par les cheminots et les compensations apportées par l'Entreprise. Les Agents de Conduite ont vu dans cette réforme la négation des spécificités de leur métier.

La concertation initiée par le Ministère, et poursuivie dans l'Entreprise dans le cadre de notre préavis de grève, n'a pas permis de rétablir ces équilibres.

La F.G.A.A.C. ne pouvait accepter de s'engager plus loin dans une concertation sans avoir obtenu au préalable des garanties sur la reconnaissance de la mission spécifique des cheminots et en particulier celle des conducteurs de trains.

C'est pourquoi la F.G.A.A.C. a appelé à la grève reconductible dès le 17 octobre au soir.

Cet appel à la grève, puis la reconduction annoncée hier, nous ont permis de mettre la pression maximale sur la Direction et les pouvoirs publics. Hier, l'annonce de notre reconduction a contraint la Direction et le Ministère à répondre à nos revendications exprimées par la lettre de la F.G.A.A.C. du 16 octobre.

Elle répond en partie à nos attentes, dont une principale : nos spécificités de conducteurs sont reconnues et valorisées.

Ce document précise « la volonté de l'entreprise de continuer à reconnaître les spécificités du métier d'agent de conduite » aujourd'hui et demain après 2008.

Les mesures obtenues ont reçu l'approbation des pouvoirs publics.

➤ Ces mesures sont de nature à reconnaître nos différences et nos spécificités

➤ Ces mesures engagent une concertation vers la recherche d'équilibres entre les contraintes vécues par les agents, inhérentes à leurs métiers, et les compensations apportées par l'entreprise.

Les points forts de blocage ayant été levés, la concertation peut aujourd'hui reprendre. La Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite apportera toute son expertise et toute sa force de persuasion pour qu'elle aboutisse dans l'intérêt des cheminots en général et des Agents de Conduite en particulier.

La F.G.A.A.C. souhaite que l'ensemble du corps social s'approprie l'espace de concertation qu'elle a ouvert afin qu'un dialogue constructif et respectueux de chacun s'établisse et se consolide.

Nous entrons aujourd'hui, nos forces intactes ou quasiment, dans une phase de concertation qui doit valoriser le parcours professionnel des Agents de Conduite.

Cette prochaine concertation s'annonce difficile. La F.G.A.A.C. appelle chaque Agent de Conduite à rester mobilisé.

La F.G.A.A.C. avec les Agents de Conduite a levé des points forts de blocage, la négociation n'est pas terminée.

Demain, dans un contexte qui sera certainement différent, nous aurons réussi à maintenir, pour nous et pour ceux qui nous succéderont, un écart au moins équivalent, à notre avantage et en reconnaissance de notre pénibilité, sur nos conditions de retraite de cheminots, et d'Agents de Conduite en particulier.

Hier, nous avons exprimé fortement, à la population toute entière, notre refus de la négation des différences et de l'alignement vers le bas.

Nous espérons que nous avons été entendus et que d'autres s'engouffreront dans la porte que nous avons ouverte pour que la reconnaissance de la pénibilité au travail, pour tous ceux qui la subissent, devienne enfin une réalité.

C'est un combat moderne dont nous écrivons l'histoire, nous, les cheminots, Agents de Conduite de la SNCF.

La F.G.A.A.C.



MARS 1885

FEDERATION GENERALE AUTONOME DES AGENTS DE CONDUITE

FAISANT FONCTIONS ET ASSIMILES DES CHEMINS DE FER

Réf : Communiqué 07-04-18

20 rue Lucien-Sauguin 75018 PARIS - ☎ 01.49.19.44.49 - 📠 01.49.19.49.19 - ✉ federation@fgaac.org - 🌐 <http://www.fgaac.org>



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau Fédéral de la **Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite** s'est réuni et a analysé le courrier reçu, cet après midi à 16h00, de la Direction de l'Entreprise.

Les réponses apportées confortent le bien fondé du mouvement de grève mené par les Agents de Conduite à l'initiative de la **FGAAC**, tant sur le fond, que sur sa forme reconductible.

Dès ce soir, les garanties ainsi que les perspectives de prise en compte des spécificités des cheminots et des Agents de Conduite ont été obtenues, tant de l'Entreprise que de l'autorité de tutelle.

La pression et la mobilisation créées, nous permettent d'envisager les futures négociations qui suivront dans l'Entreprise avec une plus grande sérénité.

Le Bureau Fédéral de la **Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite** appelle les Agents de Conduite à suspendre le mouvement de grève en cours.

En conséquence, les militants **FGAAC** informeront les Agents de Conduite des avancées obtenues et du contenu des négociations à venir lors des points d'information qui se tiendront dans la matinée de vendredi.

La Fédération.

Paris, le 18 octobre 2007 à 21 h 00.

REGION	TOTAL %
REGION DE PARIS-EST	73,25%
REGION DE REIMS	81,84%
REGION DE METZ-NANCY	81,70%
REGION DE STRASBOURG	75,18%
REGION DE PARIS-NORD	68,57%
REGION DE LILLE	78,53%
REGION D'AMIENS	77,01%
REGION DE PARIS SAINT-LAZARE	71,63%
REGION DE ROUEN	80,84%
REGION DE PARIS RIVE GAUCHE	69,95%
REGION DE RENNES	78,51%
REGION DE NANTES	80,38%
REGION DE BORDEAUX	79,07%
REGION DE LIMOGES	78,74%
REGION DE TOURS	73,98%
REGION DE TOULOUSE	81,65%
REGION DE PARIS-SUD-EST	71,78%
REGION DE DIJON	73,80%
REGION DE LYON	83,07%
REGION DE CLERMONT-FERRAND	80,34%
REGION DE CHAMBERY	70,92%
REGION DE MARSEILLE	81,13%
REGION DE MONTPELLIER	86,06%
DIRECTIONS DE L'ENTREPRISE	36,02%
Total :	73,60%

Chiffres de la Direction arrêté à 12 heures,
par Région, regroupant tous les services

Lettre à Monsieur François NOGUE (Directeur des Ressources Humaines) (Infos nationale) posté le jeudi 18 octobre 2007 19:24

Objet : réforme du régime spécial de retraite des cheminots

Monsieur le Directeur,

La réforme engagée par le gouvernement sur les régimes spéciaux de retraite remet en cause les équilibres existants entre les contraintes subies par les cheminots et les compensations apportées par l'Entreprise. Les Agents de Conduite voient dans cette réforme les spécificités de leur métier insuffisamment reconnues. La concertation initiée par le Ministère, et poursuivie dans l'Entreprise dans le cadre de notre préavis de grève, n'a pas permis de rétablir ces équilibres.

Nous sommes aujourd'hui dans une « logique de grève », grève considérée comme inéluctable tant la détermination des Agents de Conduite est forte.

Nous sommes tous conscients que cette situation est fortement préjudiciable à notre Entreprise, aux usagers de la SNCF, à notre clientèle, et dommageable pour les cheminots, qui ne l'ont pas souhaitée.

C'est pourquoi, afin de mener jusqu'au bout la concertation, la F.G.A.A.C. interpelle par la présente l'Entreprise afin que des garanties écrites soient apportées sur :

- Le maintien pour tous les cheminots de compensations inhérentes à leurs missions.
- La reconnaissance pour les Agents de Conduite des spécificités liées à leur métier au travers de la mise en place d'éléments spécifiques de calcul de leur pension de retraite.

Plus précisément, la F.G.A.A.C. ne peut accepter une négociation dans l'Entreprise sans avoir obtenu au préalable des garanties sur les points suivants :

- 1.Abaissement, pour les Agents de Conduite, de l'âge pivot à 55 ans.
- 2.Maintien pour les Agents de Conduite du choix entre les 36 derniers mois ou les 3 meilleures années de primes pour le calcul de la pension.

Pour le Personnel « en place » :

- 1.Mise en place d'un régime additionnel de type « retraite complémentaire » pour améliorer le montant des pensions.
- 2.Mesures particulières bénéficiant aux Agents de Conduite qui ont subi un retard dans leur carrière du fait de l'entreprise, ou d'ordre médical, et qui ne totalisent pas le nombre d'annuités nécessaires pour obtenir 60 mois de bonifications.
- 3.Amélioration du système de prévoyance en cas de décès ou d'invalidité.

Pour le Personnel « futurs embauchés » (à partir du 1^{er} janvier 2009) :

- 1.Maintien de la reconnaissance des spécificités et des contraintes du métier d'Agent de Conduite par la possibilité d'anticiper le départ en retraite sans amputer le montant de la pension de l'agent.
- 2.Mise en place d'un régime additionnel de type « retraite complémentaire » pour améliorer le montant des pensions.
- 3.Mise en place d'un dispositif de rachat de trimestres ou de constitution d'un capital équivalent.
- 4.Mise en place d'un capital décès, invalidité et complément de retraite.

La réponse de l'Entreprise à ces revendications exprimées par la F.G.A.A.C. devra être garantie par le gouvernement si elle s'avérait positive.

Ensuite, la concertation se poursuivra dans l'Entreprise et nous souhaitons qu'elle porte sur ces points principaux :

- 1.Incorporation d'éléments supplémentaires dans l'assiette liquidable.
- 2.Gestion de fin de carrière offrant le choix aux Agents de Conduite de prendre leur retraite, de continuer à conduire ou de choisir un emploi valorisant au mieux leurs compétences.
- 3.Prise en compte de la revalorisation du métier d'Agent de Conduite dans le cadre d'une révision de la grille de rémunération.
- 4.Harmonisation par le haut des règles de la fonction publique concernant les avantages familiaux et conjugaux avec le régime spécial des cheminots.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

Le secrétaire général

Bruno DUCHEMIN

Une copie de cette lettre est adressée au Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité



MARS 1885

FEDERATION GENERALE AUTONOME DES AGENTS DE CONDUITE

FAISANT FONCTIONS ET ASSIMILES DES CHEMINS DE FER

Ref : Communiqué 17-18-19

20 rue Lucien-Sampaix 75010 PARIS - ☎ 01.48.35.44.40 - 📠 01.48.35.43.35 - 🌐 federation@fgaac.org - 🌐 <http://www.fgaac.org>



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce jour, la forte mobilisation des Agents de Conduite avec la **FGAAC**, marque leur détermination à obtenir des garanties sur la reconnaissance de leur statut de Cheminot et de leurs spécificités.

La Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite a posé clairement ses revendications, tant au niveau des Pouvoirs Publics que de la SNCF.

A cette heure, aucune réponse précise ne nous est parvenue et la reconnaissance de nos spécificités n'est toujours pas acquise.

En conséquence, et dans le cadre de son préavis, **la Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite**, reconduit le mouvement.

La Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite reste ouverte à toute forme de négociation.

La Fédération.

Paris, le 18 octobre 2007 à 14 h 00

FGACC de Nancy (juste pour goûter !!!)

Bien que la F.G.A.A.C. soit associée au communiqué fait aux cheminots ainsi qu'à la lettre adressée au ministre :

Notre participation à ce courrier et son contenu montre que ces modalités d'action sont nécessaires pour débloquer la négociation, Il n'y a pas d'interprétation à faire sur la réunion du 22 octobre après midi à laquelle la F.G.A.A.C. participera, qu'elle soit en grève ou non. Il sera évoquée une analyse du contexte social ce qui ne présume en rien de l'issue de l'action du 18 octobre.

La F.G.A.A.C. est et restera sur son préavis reconductible

La F.G.A.A.C. se réserve le droit d'être solidaire dans un contexte social particulièrement tendu sans pour autant perdre son autonomie de décision et qui plus est sa ligne revendicative.

Notre combat catégoriel dérange, tant mieux, c'est que nous sommes efficaces. Nous sommes dans une zone de fortes turbulences et pour maintenir le cap, seule une cohésion sans faille permettra de faire aboutir nos légitimes revendications.

FGACC de Chamberry

Des garanties ont été données (19 octobre)

La FGAAC avait déposé un préavis avec des points précis et ces points précis ont été obtenus par la seule FGAAC à savoir :

- Sauvegarde de la spécificité des agents de conduite qui rentreront en 2009
- Age pivot confirmé à 55 ans.
- Amélioration des éléments liquidables comptant pour notre retraite
- Maintien du choix entre les 36 derniers mois ou les 3 meilleures années

De plus en prenant la lettre de la direction on peut s'apercevoir **que des points supplémentaires ont été obtenus**

Il aurait été illogique de continuer dans un grève alors que nous avons gain de cause. **La FGAAC a donc pris ses responsabilités.**

La FGAAC communique aux ADC (20 octobre)

Spécificités reconnues.

L'objectif de la FGAAC était d'obtenir des garanties écrites, tant des Autorités de Tutelle, que de l'Entreprise SNCF !

- Âge pivot permettant d'annuler la décote à 60 ans pour les cheminots et 55 ans pour les Agents de Conduite,
- Maintien des modalités de calcul de la retraite actuelle (6 derniers mois et 36 derniers mois ou 3 meilleures années pour les ADC),
- Maintien des bonifications Traction pour les ADC présents dans l'entreprise,
- Mise en place pour les ADC recrutés à partir du 1er janvier 2009 d'un ensemble de dispositions « correspondant » aux actuelles bonifications Traction.
- Même si le principe de mise à la retraite d'office est supprimé, la possibilité de départ anticipé à 50 et 55 ans reste inchangée.

La FGAAC a ouvert les portes de la négociation.

Rendez-vous le 24 octobre !!!